L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 19 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une jeune fille stable pour faire le ménage dans une famille privée. 178 rue St-Charles. 19 jan—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B — Attendu que Mme Felonise Gallatin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gallatin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 jan—19 23 28

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,956.—Division B.—Attendu que Charlotte Trouilly, veuve d'Adolphe Emile Scheidecker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Emile Scheidecker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27

Succession de Thomas White et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,946—Division D—Attendu que Maggie White, femme de William Ingersoll, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas White, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27.

Succession de M. et Mme Charles Peipenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,517—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 janv—17, 22, 26

Succession de Louis Guien.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,478—Division A—Attendu que Alphonse Victor Phillips, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
13 janv—13,18,22

Succession de Er. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Willet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—13 18 22

B. F. Markey vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,057—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Markey, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 jan—12, 16, 20.

Succession de Fannie Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,884—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Fannie Yates, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11janv—11 16 20.

Succession de Abraham Vandine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,879—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abraham Vandine, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11janv—11 16 20

Jos. E. Gourdain vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,434—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Lehmann, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 jan—11,16,20

Succession de Luigi Izzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,862—Division A. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Izzo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 jan—11,16,20

AVIS AUX CREANCIERS

Wm. et John H. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,225 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. L. Levy syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27

Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,426—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur M. Adolph, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15janv—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Jansen vs. ses créanciers. — No 25,818, — Division "E" — Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire William A. Jansen soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, à son bureau, No 50 rue Royale, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1889.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8 jan—3f au 8 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
12 jan—3f au 14 fév

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Smith Bros & Co., vs Henry Meuchert.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 10,228.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, devant la Maison de Cour, rue Magazine No 1036, un wagon couvert, à ressorts, à quatre roues, le JEUDI, 24 janvier 1889, à 11 heures a. m.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
12 jan—3f au 10 j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de.. $300,000,	soit	$300,000
1 Lot de.. 100,000,	......	100,000
1 Lot de.. 50,000,	......	50,000
1 Lot de.. 25,000,	......	25,000
2 Lots de.. 10,000,	......	20,000
5 Lots de.. 5,000,	......	25,000
25 Lots de.. 1,000,	......	25,000
100 Lots de.. 500,	......	50,000
200 Lots de.. 300,	......	60,000
500 Lots de.. 200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de.. $500,	soit......	$50,000
100 Lots de.. $300,	......	30,000
100 Lots de: $200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des noms anonymes.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

ENCAISSEMENTS,		
Primes sur les risques d'incendies..	$243,629 43	
Primes sur les risques de rivières...	32,191 74	
Primes sur les risques de mers......	4,152 01	
Primes non expirées de 1887.........	61,687 31	—$341,660 49
Moins, primes non expirées de 1888.....		81,125 35
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt.	$21,744 25	
Loyers.............	985	—$ 22,729 25
		$283,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie........	$112,090 35	
Pertes sur les rivières........	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances........	75,134 84	
Taxes et dépenses.	21,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées.....	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888......	11,000	—$247,510 29
Profits nets..............		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$167,000 Bons consolidés Crossman Ex............	$187,040 00
Argent en banque........	140,145 98
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)...........	53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)......	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle..........	1,300 00
Primes en voie de perception........	42,033 52
Total............	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.
13janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

Dix-neuvième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:		
Sur risques de feu..................		$226,148 63
Sur risques de marine................		3,849 54
Sur risques de rivière...............		4,604 72
		$234,602 89
A ajouter, primes non acquises de 1887............		60,695 00
Primes totales............		$295,297 89
A ajouter, intérêts et profits et pertes............		12,896 94
Revenus............		$308,194 83
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu....	$96,845 65	
Sur risques de marine............	1,136 67	
Sur risques de rivière............	747 81	
Total des pertes payées......	$98,730 13	
Retour de primes et cancellations.....	4,471 46	
Commissions............	38,296 00	
Réassurances............	19,289 05	
Taxes et Licences...	4,128 69	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc..	31,247 56	
Déboursés............		$196,162 88
Surplus............		$112,031 95
Primes non acquises de 1888............	$ 60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées......	22,000 00	82,716 00
Bénéfice net............		$29,315 95

ACTIF.

Argent en caisse............	$ 62,278 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi............	15,000 00
Argent entre les mains d'agents et d'autres Etats............	11,762 66
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans............	135,527 00
$49,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans............	69,440 00
Primes en voie de recouvrement....	12,391 05
Prêts sur hypothèque............	37,884 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes............	4,486 01
Actions et autres valeurs.........	12,144 80
Meubles et installations de bureaux............	2,500 00
Total............	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $29,315 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.
13 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendies..	$191,552 63	
Primes maritimes.....	2,681 62	
Primes des rivières....	1,380 27	
Total des primes...	$195,614 52	
A ajouter: Primes non acquises de 1887....	37,146 53	
		$232,761 05
A ajouter: intérêt, profits et pertes.......	$26,374 15	
Moins salaires et dépenses générales....	13,263 62	
		13,110 53
Fonds de surplus de 1887............		19,367 02
Total............		$265,238 60
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$71,995 24	
Sur risques maritimes	3,174 79	
Sur risques de rivières	1,200 00	
	$76,370 03	
Compte de réassurances............	31,669 83	
Primes remises et commissions............	47,760 86	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et souscriptions............	8,764 48	
		164 565 20
Profits bruts............		$100,673 40
Réservé pour primes non expirées.....	$44,609 49	
Pertes non payées.....	11,587 86	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888..........	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889..........	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888............	24,476 05	
	$100,673 40	$100,673 40

ACTIF

Billets reçus pour primes............	$317 68
Primes en voie de collection.........	32,463 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)............	22,875 00
Prêts sur hypothèque............	5,575 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes............	109,033 00
Stocks de banques, d'assurances et autres............	21,579 00
Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières......	69,619 34
Meubles de bureau et accessoires..	4,087 44
Argent comptant et en banque......	19,122 68
	$290,673 40

PASSIF.

Capital-actions............	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées..	44,609 49
Pertes non payées............	11,587 86
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1888............	24,476 05
	$290,673 40

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,109 03, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD,	J. B. MEYERS,
GEO H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	C. R. FISCHER,
GEO. LINDBLICH.	

13 jan—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles, etc.

F. J. Gasquet vs Augusta Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,990.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et offrirai en vente à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M.,—Un lot de meubles de maison assortis, etc., d'après un inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18,24,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet No 812, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 180 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 170 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lieu de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix de montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances situées dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles: le dit lot mesure vingt-sept pieds [27] onze pouces [11] et 5 lignes [5] de face à la rue Poydras, sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds [74] sept pouces [7] et une ligne [1] et aussi avec soixante-onze actions [71] du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [y attaché].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière à l'encan, ladite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus offrant pour ce qu'elle rapportera à crédit de douze mois, l'acquéreur devant fournir deux bons séparément portant intérêt respectivement aux taux de huit et dix pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits bons devant être pour la totalité de la réclamation de la demanderesse actuellement due, ou pour la fraction allant à la réclamation de la demanderesse selon la somme offerte pour la propriété; la dite réclamation de la demanderesse actuellement due, comme suit:

La somme de quatre cent vingt-six dollars, montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt-quatre dollars le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882; et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887 les dits bons devant être pour garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais de publicité et les honoraires du shérif, des greffiers, etc., se chiffrant à environ trois cents dollars ($300). En outre, il déduira du montant de son enchère et paiera comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de ville sur la dite propriété, se chiffrant à environ neuf cent cinquante dollars. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur deviendra responsable des obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10jan—10 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent deux pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de trois pieds six pouces dans le fond et de face à la rue Galvez; le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John B. Cambailh, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—18,26—jan 2,9,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'ilet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant ilet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Levee et First [maintenant St-Charles], et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, voyer, le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent vingt huit pieds et face à la rue Short de cent vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourtier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Honoré Cambeilh,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-cinq pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente-un sur un plan de L. Bringier, voyer-général, en date du 30 avril, 1836; le dit lot mesure vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
19 déc—19 26—2 9 16 19 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

RÉSIDENCE!

Excellente et bien finie.

Située dans le Faubourg Tremé. Portant le No municipal 253 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné par le numéro quatre, de l'ilet "D", mesurant, en mesure anglaise, vingt-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue St. Philippe sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent un cottage simple, recouvert en ardoises avec trois chambres, galerie, cabinet et hangar.

La cuisine a deux chambres et balcon à l'étage supérieur, et deux chambres au rez-de-chaussée; dans la cour se trouve un grand puits en briques cimenté; aussi citernes, water works, lieux d'aisance et hangar.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final. Ou, plus comptant, ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes d'Etat et de ville payables en 1889 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux devra être fait sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 jan—19 26—2fév

Vente Péremptoire!

Le Double Cottage No 173 rue Union, formant le coin "Commercial" des rues Union et Robertson.

— Aussi —

La "Jolie" Résidence No 345 rue Johnson, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 3, dans l'ilet No 22, borné par les rues Union, Robertson, Français et Girod, mesurant (mesure américaine), 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Union sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant deux chambres de chaque côté; la cuisine ayant une chambre; dans la cour se trouvent les lieux d'aisance, citernes et hangar.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur, La Harpe et Johnson, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 139 pieds 6 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple, deux chambres de chaque côté, avec cuisine et galerie; aussi une bâtisse additionnelle au fond avec deux chambres, cabinet et galerie; dans la cour se trouvent deux citernes, un hangar et lieux d'aisance.

Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant ou une moitié comptant et la balance à un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement, et avec toutes les autres clauses et stipulations usuelles. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville payables en 1889, et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles G. Andry, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19jan—19 26 fév2

Maison confortable.

Dans le Deuxième District, No 209 rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans l'ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St Philippe, mesurant 36 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de 172 pieds 11 pouces et 1 ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, et 159 pieds, 4 pouces et 2 1/4 lignes, du côté de la rue Dumaine, et 38 pieds 3 pouces et 1 ligne de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent un cottage simple recouvert en ardoises, ayant 1 grande chambre et 2 cabinets. La bâtisse du fond a 2 grandes chambres, 1 cuisine et une chambre à l'étage supérieur, aussi une bâtisse dans la cour ayant une grande chambre à chaque étage; dans la cour, il y a divers arbres fruitiers, 1 grand hangar, citerne, puit et lieux d'aisance. Le tout d'après un plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant, ou la moitié comptant et la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final, et toutes les clauses et stipulations usuelles. Les taxes d'Etat et de ville de 1888 ont été payées d'avance par le vendeur.

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 janv—12 19 26

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifiques terrains avec bâtisses en briques rue Ste-Anne No 101.

Maison double formant encoignure de l'avenue Washington et de la rue St Claude, faisant face au marché Washington.

Emplacement pour magasin à l'encoignure des rues Musique et St Claude.

Cottage rue St-Claude No 620.

Succession de Mme Mary Maher, veuve de Daniel Maher.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 janvier 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1888, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir—

SECOND DISTRICT.

1° **Un lot de terre situé** dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Ste. Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine; lequel lot de terre mesure 47 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Ste. Anne, 48 pieds de large sur la ligne du fond, sur 161 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses en briques qui en dépendent et contenant vingt-et-une chambres, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

TROISIÈME DISTRICT.

2° **Un terrain d'encoignure** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Claude, Marais, Musique et l'Avenue Washington, mesurant 33 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St. Claude, sur une profondeur de 75 pieds 2 pouces 4 lignes et faisant face à l'Avenue Washington, **lequel lot forme l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue St. Claude.** Ensemble, une maison en bois divisée en deux locations, ayant cinq chambres, vestibule dans le centre, deux hangars, deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc. L'encoignure est occupée comme café.

3° **Un lot de terre formant encoignure,** situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Musique, Poète et Remparts; lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **St-Claude et Musique** et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Musique. Ensemble, une maison ayant cinq chambres, hangars, lieux d'aisance, citerne, etc. Occupée actuellement comme magasin d'épiceries depuis plusieurs années.

4° **Un lot de terre** situé dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Musique, Poète et Remparts; lequel lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison de résidence ayant six chambres, vestibule, hangars, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix de vente.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le No 100 rue Franklin.

Cottage sur la rue Gravier.

Terrains sur les rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart—No 24,229—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° La maison en bois à deux étages No 100 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Gravier, Perdido et Liberty. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Salcedo et Lopez, désigné par le No 7, formant le coin des rues Gravier et Lopez, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la rue Gravier, sur une profondeur et de face à la rue Lopez de 120 pieds.

3° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Tonti et Perdido. Les dits lots sont désignés par les Nos 28, 29, 30, 31 et 32, et mesurent comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds, et le lot No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations sur ces lots comprennent un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des trois lots mesure une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit d'un et deux ans, représentés par des billets d'acquéreur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, les dits billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de garanties ordinaires, et compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat et d'assurances. Un dépôt de 10 pour cent sera fait par les acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.
3 janv—3,12,19,26—2fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété rémunérative.

No 130 rue de Chartres entre St.Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages.

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al., vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No. 23,174.— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 13 juin 1888 et signé le 19 juin 1888 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis,** mesurant environ vingt-cinq ou vingt-six pieds de face à la rue de **Chartres,** sur une profondeur de soixante-neuf ou soixante-dix pieds, mesure américaine; en-semble avec la bâtisse en briques à deux étages qui s'y trouve; ayant un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage; bâtisse en briques à deux étages dans le fond, avec deux chambres, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 130 rue de Chartres; dépendances, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Cette propriété a été occupée par le même locataire durant les douze dernières années, et est louée actuellement à raison de $25 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance en billets de l'acquéreur, divisée en coupons pour satisfaire les parties intéressées, payables à un et deux ans et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, y compris cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement d'un quelconque des billets en partie ou en totalité.

L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de valeur améliorées et vacantes dans le Premier District:

Coin Perdido et Liberté;
No 112 rue Liberté;
No 194 Sud Remparts;
No 186 Sud Remparts;
Six Lots vacants, rue Calliope, entre les rues Freret et Locust.

Vente pour effectuer un partage,

Dans l'affaire de Michelo Angelo Guglielmo vs. Giuseppe Messina et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,799.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI le 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret rendu dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, par l'Hon. W. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D rendu et signé le 3 janvier 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard; le dit lot formant le coin des rues Liberté et Perdido et mesurant 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et façade à la rue Liberté de 86 pieds 8 pouces et 84 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse à un étage et mansarde contenant 4 chambres, galerie dans le fond, 2 cabinets et 2 chambres dans la mansarde; aussi, une bâtisse en bois à 2 étages dans la cour, contenant 4 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard mesurant 33 pieds de face à la rue Liberté, sur 60 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Gravier, 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Perdido et une profondeur finale de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et 3 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne s'étendant vers la rue Perdido, sur une seconde profondeur de 30 pieds dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse en bois, solidement construite, subdivisée en 2 corps de logis ayant chacun 4 chambres, citerne, etc., et portant le numéro municipal No 112 rue Liberté.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Basin, Lafayette et South Poydras, désigné par la lettre "A" et mesurant 19 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 81 pieds 6 pouces et formant l'encoignure des rues Lafayette et Remparts.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et les autres bordant sur la dite allée, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse en briques solidement bâti à deux étages couvert en ardoises et ayant au rez-de-chaussée une grande chambre en usage comme magasin et deux grandes chambres attenantes, aussi 4 chambres au premier, cuve, lieux d'aisance et une véranda sur les rues Remparts et Lafayette. Cette propriété porte le numéro municipal 194 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Basin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, conformément au dit plan, le dit lot mesure au pied américain 25 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 82 pieds 3 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison solidement bâtie, à un étage, ayant deux chambres, cabinet, lieux d'aisance, cuve, etc., et portant le numéro municipal 186 rue Remparts.

5° Six terrains vacants situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Hedin, voyer, formant le coin des rues Calliope et Freret et mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur du côté de la rue Freret de 100 pieds.

6° Trois terrains sont situés dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan du dit Hedin, les dits lots se touchant et mesurant chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre situés dans le même district et le même ilet, et touchant la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit plan de Hedin, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Calliope par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les propriétés améliorées devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les actes de vente devront porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1889, en outre du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Voir les plans à la Bourse.
6 janv—6, 12, 19, 26—2, 9 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Vins, Machines, Candies, Chevaux, Mulets, Voitures, Installations de Magasin, etc., etc.

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Joseph Cristina vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 25,891.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 26 janvier 1889, à 10.30 heures a. m., au local, encoignure des rues Julie et Remparts, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du dit magasin, comprenant un grand stock choisi de groceries, vins, whiskies, candies, fruits, vinaigre, installations de magasin, vitrières, machines pour la fabrication de candies, etc., etc. Aussi, un cheval, un mulet, une voiture couverte à quatre roues, et une à deux roues, non couverte.

Le tout d'après un tableau enliassé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15janv—15 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue du Canal à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, et d'un autre ordre rendu par la dite Cour, en date du 14 décembre 1888, je vendrai les propriétés suivantes, savoir:

Une certaine portion de terre avec les droits, voies et privilèges s'y rattachant, située dans le Deuxième district de cette ville, comprise dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Alexander et Murat, mesurant 104 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal vers l'encoignure Murat, par une profondeur et façade de 313 pieds de face à la rue Murat, et 241 pieds 6 pouces sur une ligne courant diagonalement de la rue du Canal à la rue Alexander, dans le fond de la propriété appartenant autrefois à Fitzsimmons ou R. Capland; de ce dernier point, 193 pieds 4 pouces sur la rue Alexander et sur la rue Douane, et s'étendant de 120 pieds du coin des rues Canal et Alexander et 314 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Douane.

Les améliorations comprennent un cottage neuf élevé, solidement construit, avec mansarde achevée, couvert en ardoises et contenant galeries sur le devant, corridors, 6 chambres et chambre à bains, grand suivant autour de la cuisine, 2 citernes, puits, lieux d'aisances, etc., dans le fond de la bâtisse une grande écurie et 2 chambres et pour 4 chevaux, etc. Tout le terrain est entouré par une barrière neuve et solide. La maison est en retrait sur la rue et située au coin des rues Canal et Murat. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers, ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant; le reste, si le tout n'est pas payé en une fois, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garanties ordinaires, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du montant de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Ferd Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier l'acheteur et assurer la vente.
16 déc—16 20 23 29—5 12 19 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur

Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les ilets vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,223—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros Un et Deux, dans l'ilet compris entre les rues **Mandeville, Espagne, Moreau et Victoire,** sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, déposé au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire, les dits lots mesurant chaque, mesure américaine, 26 pieds 10 pouces de face à la rue **Mandeville,** sur 154 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 30 juillet 1881, d'après un acte pardevant Armand Pitot, Jr, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 478.

2° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Marigny et Mandeville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne puits en briques, hydrant, grande entrée pour wagon, cour devant et derrière etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Solan, d'après un acte pardevant Charles Rolle, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 663.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Victoire** (maintenant Decatur), **Marigny, Mandeville et Levée** (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 20e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots sont contigus et mesurent les uns aux autres et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir:

Lot No 4 a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5 et 124 pieds 5 1/2 pouces sur l'autre ligne de côté, et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme **Nos 76 et 78 rue Peters.**

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés ci-avant achetées de l'Etat de la Louisiane:

4° Quatre lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville formant tout l'ilet No 530, bornés par les rues **St-David, St-Patrick, Dufossat et Valmont,** désignés comme lots Nos 52, 6 et 30; les dits lots mesurent 30 pieds 10 pouces de face à la rue St-David 52 pieds 6 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue **Valmont.**

5° Un ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme ilet No 763 qui est borné par l'**Avenue Carrollton, les rues Commune, Gravier et Pierce.** Le dit ilet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

6° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'ilet No 54, bornés par les rues Harmony, St Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 30 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 99 pieds.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'ilet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 8 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement et secondement: un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par toutes les clauses de sûreté ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 83 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement deux ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé un tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés des clauses ordinaires relatives aux garanties et aux taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett notaire, aux frais des acquéreurs.
19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson, près du Marché Tremé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tremé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

No 100 rue Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Plaisent.

No 1640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et suivant un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré,** ayant en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le fond ayant 28 pieds 1 pouce de largeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, avec mansarde couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, galerie sur les côtés, aussi, une cuisine en bois à un étage, divisée en quatre chambres, citerne, waterworks, &c., portant le numéro municipal 172 **rue Robertson.**

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont situées dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Ste-Anne, Robertson, Orléans et Villeré,** formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson,** mesurant 30 pieds de face rue Ste Anne sur environ 75 pieds, ou à peu près de profondeur et de face à la rue **Robertson.**

Les améliorations consistent d'une maison à double corps de logis en briques à un étage avec mansarde et composée de quatre chambres, deux petits cabinets une cuisine en bois à un étage composée de quatre chambres, deux hydrants.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines,** mesurant 34 pieds de face à la rue Hôpital sur 58 pieds de profondeur, mesure française.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec mansarde, portant le numéro municipal 100 rue Hôpital, divisée en quatre chambres, deux galeries fermées, formant deux appartements, un balcon et un cabinet, une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres, citerne, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, en billets d'acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an du jour de vente, avec réserve d'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour garantir le paiement, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux vendeurs, et les acquéreurs devant payer cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1889 devant être payées par les acquéreurs. Les acquéreurs devront déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 déc—15,22,29—janv 5,12,19.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—**Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.**

No 24,377.— I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 jan—4f au 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Actions de l'Hibernia Insurance Company.

No. 9787.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Succession de W. H. Berthelot.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1889, il sera vendu aux enchères publiques:

10 actions du fonds capital de l'**Hibernia Insurance Company.**

Conditions—Comptant avant le transfert.
19 janv—19.26—fév 2

Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.

SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.

No 25,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, suivant un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Indépendance et Pauline, désigné comme lot No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 8 mars 1859 et mesurant, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme No — rue Pauline, comprennent un joli cottage résidence en bois, à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; ensemble, avec les polices d'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, sera requis pour lier la vente.
12janv—12 19 26—fév2 9 16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix,

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

Succession de John Pfeifer.

Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs; Nos 72 et 74 rue St. Charles, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme ilet No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antonine. Plaquemines (maintenant Colisée) Prytanée et Amélie, et mesure (d'après un plan annexé à un acte de E. Porbelu à Mme Frances Waile, passé au bureau de A. Hero, alors notaire, le 24 septembre 1861), ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Amélie, environ 82 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaquemines, maintenant rue Colisée, 214 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Antoine ou Antonine, sur environ 64 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de E. Fochelu par acte pardevant A. Hero, alors notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St-Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de 1 an, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final. 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection et la balance à être payé au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C. pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et de l'autre côté par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hecaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les **améliorations** comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 78 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sur et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à 7 pour cent par an à partir du jour de la vente; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur ou détenteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 26—fév2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

ETAT DE SITUATION
— DE LA —
Banque d'Epargnes Germania,
NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons............		$163,353 75
Prêts sur hypothèque............		89,929 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie)............		29,440 00
Prêts sur demande—garantis par dépôts de titres (collatérals)............		528,134 00
Comptant en mains...	$79,162 97	
Divers comptant........	2,866 79	82,029 76
		$892,887 01

PASSIF.

Capital payé............		$100,000 00
Profits non divisés............		55,136 27
Savoir: Profits après le paiement des dépenses courantes et toutes les taxes...	$32,284 91	
Moins $16,018 58 payés aux déposants pour intérêt et $8000 aux actionnaires durant l'année courante............	24,018 58	
Réservé des profits de cette année............	8,266 33	
Ajouter profits non divisés existant le 31 décembre 1887.	46,969 94	
Total réservé jusqu'à date............	55,136 27	
Dû aux déposants............		737,486 74
Dividendes non payés............		264 00
		$892,887 01

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 31e jour de décembre A. D. 1888.
ROBT P. UPTON, Notaire.
1er janv—1mois

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

SITE BIEN CONNU.

Pour effectuer un partage.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Cette grande bâtisse de valeur en briques à trois étages, avec mansarde et deux corps-de-logis, située près de l'Hôtel St-Louis, désignée par les Nos 127 et 129 rue de Chartres et connue comme le Burgess Hotel.

Un site magnifique pour hôtel ou pour une entreprise commerciale.

In re Mme S. L. Belden, son mari vs. Thérèse Nonenmacher.

No 25,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 30 novembre 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, St-Louis, Royale et Toulouse, mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations sont connues comme l'Hôtel Burgess et désignées par les Nos 127 et 129 de la rue de Chartres, cette grande bâtisse en briques, bien bâtie et commode, à trois étages et mansarde, verandah en fer en face subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée, occupés par le marchand en vogue, F. Abadie, comme un magasin de meubles, etc. Le premier étage bien subdivisé en salons, chambres à coucher, salle à manger, corridors, etc., de 30 à 40 chambres et occupée depuis plusieurs années comme hôtel populaire et pension.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un an, à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations doivent être assurées pour leur pleine valeur et la police d'assurance doit être transférée au porteur ou aux porteurs des dits billets. L'acquéreur aura à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets ou une partie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15déc—15 22 29—5 12 19 jan

La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.

Montres en or et chaînes, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre ou plantation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation "Kinderhook" composé par le quart sud est et moitié sud du nord est ¼ de la section No 11. Le ¼ sud ouest et le ½ ouest du ¼ sud est de la section No 10, le ½ nord ouest et le ½ ouest et le ¼ sud est du ¼ nord est de la section No 17, le tout dans le township No 15 ran e nord No 12 est dans le district des terres nord de la rivière Rouge, Louisiane, ayant en moyenne 707 57/100 acres.

2° Une montre en or et chaîne, etc.

3° Un billet à recevoir daté à la Nouvelle-Orléans 8 juin 1885, payable le 31 décembre 1886, tiré par G. W. Barcker à l'ordre de William R. Barstow pour ($950) neuf cent cinquante dollars et payable à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5janv—5 12 19 26—2 9 fév

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français entre Villeré et Urquhart.

Un cottage attrayant en bois, à deux corps de logis, rue Désiré entre Bourgogne et Remparts.

Un cottage de valeur à deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

Maison en bois No 92 rue Indépendance.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stachle, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de décembre 1888, et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur des défendeurs, mineurs du dit procès tenu pardevant W. O. Hart, notaire, le 15 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc. leur appartenant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs Elysées, désignés comme lots Nos 1, et 2, formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 99 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois, connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu à la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Française, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur la ligne droit 2 pieds 6 pouces, sur une deuxième profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Française.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Piété, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant au pied anglais, 53 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations sont connues par le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, plusieurs chambres dans la cour, cuves, deux écuries à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lesseps, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, bâti dans le fond, cuve, etc., excellent voisinage, etc.

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuve, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 6 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au vendeur. Avec les autres clauses usuelles. Dix pour cent exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire.
29déc—29 jan5 12 19 26 fév2

Magnifique propriété d'encoignure.

Le magasin et résidence en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.

Vente en partage.

Frank Nolting et als vs les mineurs George, Marie et Frédérick Nolting.

No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets au comptant au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au porteur des billets ou coupons.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.

Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13,26—fév—2,9,12,16

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
— Importateur de —
VINS ET LIQUEURS
— Et marchand de —
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.